

BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

ANAIS SICARD

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Vendeur** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

De 0€ à 50000€ : 5000,00€
De 50001€ à 100000€ : 6500,00€
De 100001€ à 155000€ : 7000,00€
De 155001€ à 800000€ : 5,00%

**Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT à la charge du vendeur*** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 25 000€ : 3 000€HT
25 001 à 50 000€ : 4 500€HT
50 001 à 100 000€ : 7 000€HT
100 001 à 250 000€ : 10% HT
250 001 à 750 000€ : 9% HT
750 001€ et plus : 8% HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000€ : 5.99% HT (minimum de 5 000€ HT)
500 001 à 1 000 000€ : 4.99% HT
Au dessus de 1 000 001€ : 3.99% HT

Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 10 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

***sauf convention contraire précisée sur le mandat

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT: de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 06/03/2025